

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE de CHALEY**

**CARTE COMMUNALE**

**ANNEXES SANITAIRES**

**Approuvée par le Conseil municipal le**

**Approuvée par le Préfet le**



# Notice

## Assainissement des eaux usées :

La commune a approuvé un schéma directeur d'assainissement en juillet 2005 (cabinet Gaudriot).

### \* Assainissement collectif :

#### \* Situation de la commune lors de l'étude d'assainissement de 2005 :

Les premiers réseaux au village et au hameau de la Charabotte ont été créés entre les deux guerres et jusque dans les années 1970, sans unité de traitement.

Avec deux unités de traitement :

- HLM de la Perrière route de Tenay (8 logements). Depuis 1981. Exutoire : l'Albarine.
- Le camping.

Le Schéma directeur d'assainissement a été approuvé et visait à mettre en place un réseau et une station sur les deux secteurs. Objectif : éliminer les nuisances liées aux rejets directs dans l'Albarine.

Ont donc été zonés en zone d'assainissement collectif le bourg de Chaley et le hameau de Charabotte.



\* **Aujourd'hui**, les effluents du village, y compris le camping et la Perrière, sont traités par une station de traitement des eaux usées de type filtre à sable mise en service en 2014. Elle est d'une capacité de 200 équivalents habitants.

Tout le réseau a été repris en séparatif : réseau eaux pluviales changé ou amélioré et création d'un réseau eaux usées.

Aux dires des émus, la STEP fonctionne bien.

Les effluents du hameau de Charabotte se rejettent en grande partie sans traitement directement dans le ruisseau intermittent situé à proximité qui rejoint l'Albarine.

Une étude est en cours pour revoir le réseau et créer une unité de traitement.

#### \* Assainissement autonome :

Le SPANC a été créé (Syndicat de l'Albarine). Il concerne 10 maisons à Charabotte et au village dont la Salle du Piano.

Ces secteurs apparaissent en zone d'assainissement collectif mais pour certains le raccordement est techniquement difficile.

### Eau potable :

La commune est alimentée en eau potable pour le bourg de Chaley, par la source de Chaley (DUP du 7/12/2004).

Cette source distribue une eau conforme aux normes bactériologiques et chimiques de potabilité mais présente une certaine vulnérabilité du fait de son environnement karstique.

Le hameau de Charabotte est alimenté par la source de Charabotte sur la commune de Hauteville-Lompnes (DUP du 7/12/2004) qui montre des problèmes importants de qualité et de quantité.

Un nouveau captage de cette source, 20 m en dessous en altitude a été réalisé. La procédure de DUP est en cours.

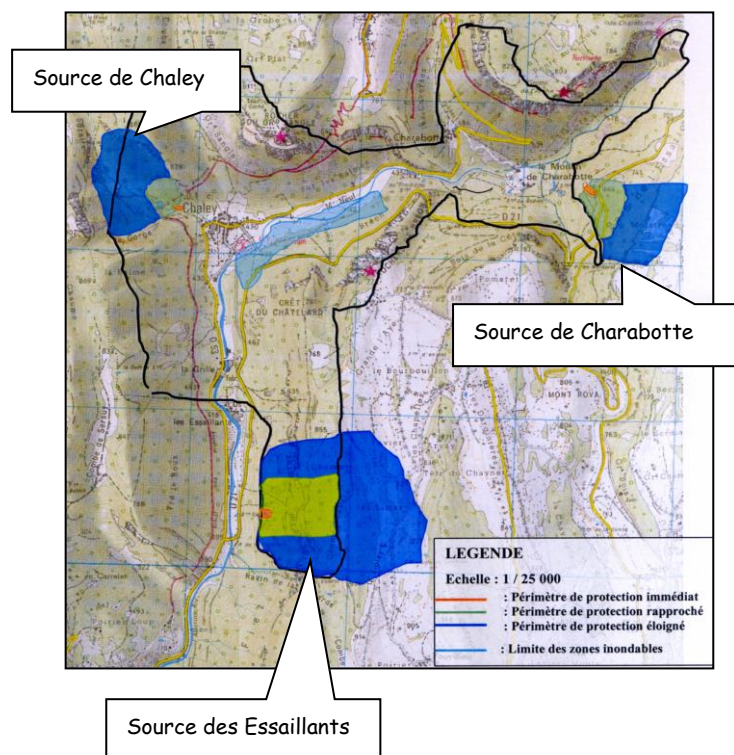
La commune est concernée par les périmètres de protection de la source des Essailants (DUP du 4/01/1994) qui dessert la commune de Tenay.

- Servitude AS1 : servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

La gestion du réseau d'eau potable est assurée par la commune.

- Enjeu à Charabotte : problèmes d'assainissement et d'eau potable.

En termes de protection incendie, les élus ne notent pas de problèmes au village et à Charabotte correctement équipés : réserves, points d'aspiration. Tous les agréments ont été donnés.



## Collecte des ordures ménagères :

L'élaboration de la carte communale est l'occasion de faire le point sur la question de la gestion des déchets.

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés ORGANOM.

L'élimination des ordures ménagères s'effectue par leur acheminement vers le centre d'enfouissement technique de la "Tienne" situé sur la commune de Viriat.

Les collectes :

- Ordures ménagères : chaque semaine
- Tri sélectif : tous les 5 jours.

Un point d'apport volontaire pour le verre est positionné au village.

Une déchetterie est située sur le territoire de Saint-Rambert-en-Bugey.